



COUR DES
COMPTES
EUROPÉENNE

FR

Discours

Bruxelles, le 19 janvier 2015
ECA/15/01

Discours de M. Vítor Caldeira, Président de la Cour des comptes européenne

Présentation du programme de travail 2015

Commission du contrôle budgétaire du Parlement européen

Bruxelles, le 19 janvier 2015

Seule la version prononcée fait foi.

ECA Press

Damijan Fišer - Attaché de presse

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

T: (+352) 4398 45410 M: (+352) 621 55 22 24

E: press@eca.europa.eu @EUAuditorsECA Youtube: [EUAuditorsECA](https://www.youtube.com/EUAuditorsECA) eca.europa.eu

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Membres de la commission du contrôle budgétaire,

C'est pour moi un honneur d'être invité ce jour à présenter, devant cette commission, le programme de travail de la Cour pour 2015.

Je souhaiterais saisir cette occasion pour vous informer des rapports d'audit que la Cour établira en 2015 ainsi que des réformes internes qu'elle a entreprises.

Lors de l'élaboration du programme des travaux d'audit, la Cour a tenu compte des développements au niveau des politiques de l'UE ainsi que des multiples interactions qu'elle a eues avec les membres de ce Parlement au cours de l'année écoulée, notamment en ce qui concerne ses rapports d'audit et ses analyses panoramiques.

Comme vous le savez, dans le cadre de la stratégie 2013-2017, nous entendons rendre les travaux de notre institution encore plus pertinents face aux défis auxquels l'UE est confrontée.

En particulier, nous nous efforçons d'aider le Parlement européen à garantir qu'il soit rendu compte efficacement de l'utilisation des fonds publics destinés à relever ces défis, ce qui demeure l'objectif stratégique principal de notre institution et sert de point de référence pour les audits consacrés aux modalités de mise en œuvre et de financement des politiques de l'UE.

Chaque année, la Cour est tenue d'effectuer, en vertu des dispositions législatives de l'UE, l'audit financier et de conformité du budget de l'UE, des Fonds européens de développement ainsi que des agences et entreprises communes de l'Union. Au total, la Cour entend publier 55 rapports d'audit annuels et annuels spécifiques de ce type en 2015.

En outre, elle prévoit de publier environ 30 rapports spéciaux consacrés principalement à des sujets liés à la performance. Ceux-ci sont décrits dans le programme de travail publié aujourd'hui. Comme vous pouvez le constater, la Cour envisage de couvrir un large éventail de mesures de politiques et de questions relatives à la gestion financière qui reflètent les priorités clés de l'UE et les préoccupations des citoyens.

Un grand nombre de ces sujets concerne des défis à long terme liés aux politiques de l'UE, recensés dans la stratégie Europe 2020 et figurant parmi les thèmes présentés dans la stratégie de la Cour pour 2013-2017.

Nous pensons que la pertinence de ces thèmes est toujours d'actualité. Aussi permettez-moi de les évoquer brièvement et de vous donner quelques exemples de questions spécifiques sur lesquelles la Cour centrera ses rapports en 2015.

La première concerne la **valeur ajoutée**. Comme nous l'avons indiqué dans de nombreux rapports et à maintes reprises au cours de ces dernières années, les gestionnaires de l'UE fournissent beaucoup d'informations sur le coût des dépenses de l'UE; en revanche, ils en livrent peu sur leur valeur.

Ce manque d'informations ne permet guère de demander des comptes aux responsables de la mise en œuvre des politiques de l'UE quant à leur performance; cette situation comporte le risque de ne pouvoir mettre en question une performance insatisfaisante et de laisser échapper des possibilités d'amélioration.

Compte tenu du manque de confiance des citoyens dans l'UE, problème qui perdure, il est plus que jamais capital de montrer clairement à tous la performance et la valeur ajoutée de l'UE.

Dans ce contexte, nous constatons que favoriser une «culture de la performance» pour renforcer la valeur ajoutée de l'UE est une priorité de la nouvelle Commission. Nous voulons d'ailleurs assurer à ce Parlement que la valeur ajoutée sera un thème récurrent pour un grand nombre de réalisations de la Cour en 2015.

Cela concerne notamment le rapport annuel de la Cour relatif au budget de l'UE, dont le chapitre intitulé «Le budget de l'UE: obtenir des résultats» sera centré sur la question de savoir si le cadre actuel de performance permet à la Commission de suivre et d'orienter les avancées de la stratégie Europe 2020.

Étant donné que la faiblesse de l'économie de l'UE continue à mettre sous pression les budgets nationaux, la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 ainsi que le renforcement de la **croissance**, de l'**emploi** et des **finances publiques** importent plus que jamais.

Aussi, en 2015, nous nous attacherons à élaborer des rapports portant sur des aspects spécifiques de ces trois thèmes, par exemple l'innovation, l'emploi des jeunes et la procédure concernant les déficits excessifs.

En outre, avec une année 2014 qui a battu tous les records de chaleur, prendre des mesures en matière de **changement climatique** et d'**environnement** est une fois de plus au cœur des préoccupations politiques.

Ainsi, en 2015, nous entendons également établir des rapports sur le système d'échange de quotas d'émission de l'UE ainsi que sur une série de mesures de protection de l'environnement, y compris celles concernant la protection de la nature par les agriculteurs, la qualité de l'eau dans le bassin du Danube, la pollution de la mer Baltique et la lutte contre la déforestation illégale dans les pays en développement.

J'ai donné jusqu'ici des exemples d'audit concernant des défis de longue date. Le programme de travail de la Cour comporte par ailleurs des audits axés sur de **nouvelles questions** et les **évolutions récentes de l'UE**.

Plus précisément, nous envisageons de produire en 2015 des rapports sur l'aide financière de l'UE en faveur de l'Ukraine, sur les mesures politiques de l'UE et les investissements en matière d'infrastructure dans le domaine de la sécurité énergétique, ainsi que sur le mécanisme de surveillance unique des banques de la zone euro, créé récemment.

En outre, tandis que bon nombre d'audits seront centrés sur la mise en œuvre des politiques, d'autres seront davantage axés sur les types d'**aide financière** offerte par l'UE.

Par exemple, en 2015, nous examinerons la gestion des subventions dans les agences et les entreprises communes, le microfinancement en faveur de l'inclusion sociale ainsi que les instruments d'ingénierie financière dans le domaine du développement rural.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Membres de la commission du contrôle budgétaire,

Nous prévoyons de produire en 2015 plus de rapports que par le passé concernant la performance de politiques et de programmes spécifiques de l'UE. Nous reconnaissons cependant l'importance que revêt le **calendrier des rapports d'audit**.

Nous avons déjà prévu de réduire, en 2015, le temps moyen consacré à l'élaboration d'un rapport tout en continuant à respecter les normes internationales des institutions supérieures de contrôle. Toutefois, comme vous le savez, nous estimons que ces délais pourraient encore être écourtés si les dispositions du règlement financier relatives à l'examen des rapports spéciaux de la Cour étaient

révisées comme nous vous l'avons suggéré, Madame la Présidente, en votre qualité de Membre rapporteur auprès de la commission des budgets.

Nous sommes également conscients de l'importance de présenter les rapports en temps opportun, et nous vous adresserons donc sous peu un calendrier indicatif pour 2015. À cet égard, je sais que le nouveau Membre de la Cour chargé des relations institutionnelles, M. Itälä, cherche à établir une coordination avec cette commission – et par son intermédiaire avec les autres commissions du Parlement – afin de ménager des occasions appropriées pour présenter l'ensemble de nos rapports d'audit ainsi que d'autres réalisations de la Cour.

Ces **autres réalisations** comprennent les avis sur les propositions législatives, les vues d'ensemble sur les constatations d'audit ainsi que les documents de prise de position que la Cour élabore à la demande d'autres institutions ou de sa propre initiative.

Elles sont fondées sur notre expérience en matière d'audit plutôt que sur des audits spécifiques et nous permettent d'apporter en souplesse des éléments de réflexion contribuant à la prise de décision de ce Parlement, du Conseil et de la Commission.

Bien que le programme de travail 2015 n'y fasse pas spécifiquement référence, nous prévoyons de produire un certain nombre de ces réalisations au cours de l'année. Par exemple, la semaine dernière, nous avons adopté un avis sur la proposition de révision, présentée par la Commission, de certaines dispositions du règlement financier actuel applicable au budget de l'UE.

Nous élaborons également un avis sur le projet de règlement financier du **conseil de résolution unique**.

Par ailleurs, bien que nous n'ayons pas encore reçu de demande formelle d'avis, nous suivons de près la procédure législative concernant la création du **Fonds européen pour les investissements stratégiques** afin de pouvoir fournir des informations pertinentes fondées sur notre expérience en tant qu'auditeur d'instruments similaires.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Membres de la commission du contrôle budgétaire,

Comme je l'ai mentionné au début de mon discours, nous poursuivrons en 2015 la mise en place de **réformes internes**.

Nous nous sommes fixé pour 2015 un programme des travaux d'audit qui se veut ambitieux et nous pensons que nous pourrions le mettre en œuvre en centrant mieux les différents audits, en rationalisant les procédures et en réalisant encore plus de gains d'efficacité.

Dans l'ensemble, nous escomptons pour 2015 une augmentation de la part des ressources consacrées à l'audit de la performance, comme recommandé par ce Parlement dans son rapport de 2014 sur le futur rôle de la Cour.

Les réformes que nous mettons en place contribueront à renforcer non seulement notre capacité à auditer des questions liées à la performance mais aussi notre aptitude à reprogrammer nos travaux au cours de l'année, le cas échéant, pour tenir compte d'importantes évolutions et de nouvelles priorités.

Elles comportent des mesures visant à mettre en œuvre les recommandations émises en la matière par ce Parlement et par l'équipe des pairs pour améliorer encore nos pratiques en matière d'audit de la performance.

Par exemple, nous nous efforcerons de développer notre expertise politique et notre capacité à réaliser des audits de la performance, notamment dans des domaines comme l'«union bancaire» où nous endossons de nouvelles responsabilités.

Enfin, s'agissant de notre **coopération avec les institutions supérieures de contrôle** des États membres, permettez-moi d'attirer votre attention sur deux projets concrets pour 2015.

Le premier vise à recenser les nouvelles dispositions en matière d'audit et d'obligation de rendre compte en ce qui concerne la surveillance financière des banques sur la base d'une enquête que nous avons mise en chantier.

Le second implique une coopération avec les institutions supérieures de contrôle de l'UE en vue d'examiner un certain nombre d'accords de partenariat nationaux dans le cadre de la stratégie Europe 2020 afin de pouvoir rendre compte des résultats dans notre rapport annuel.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Membres de la commission du contrôle budgétaire,

J'espère avoir réussi à exposer clairement comment la Cour entend assurer, en 2015, la pertinence de ses travaux par rapport aux défis majeurs qui attendent l'UE et ainsi prêter son appui à ce Parlement et aux autres institutions à un moment qui se révèle crucial pour notre Union.

Je vous remercie de votre aimable attention.